



3205163

**KPMG AUDIT OUEST**  
7 Boulevard Albert Einstein  
44311 Nantes Cedex 3  
France

Téléphone +33 (0)2 28 24 10 10  
Télécopie +33 (0)2 28 24 10 16  
Site internet www.kpmg.fr

**TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE RENNES  
DEPOT DU 3<sup>e</sup> MAI 2012**

200 h D SSS

**F.F.R.**

**Rapport du commissaire à la transformation  
sur la transformation de la société de  
Société Civile à SAS**

Assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2012

F.F.R.

6 rue de Chatillon - La Rigourdière - 35510 CESSON SEVIGNE

*Ce rapport contient 2 pages*

Référence FC/ER/CD/06

KPMG Audit Ouest

notamment membre du réseau KPMG

Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes : dépôt N° 3205163 en date du 31/05/2012

KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société par actions simplifiée  
inscrite à la Compagnie  
Régionale  
des Commissaires aux Comptes  
de Rennes.

Siège social :  
KPMG Audit Ouest  
7 Boulevard Albert Einstein  
44311 Nantes Cedex 3  
Capital : 200 000 €.  
Code APE 6920Z  
512 802 547 R.C.S. Nantes  
TVA Union Européenne  
FR 69 51 28 02 547



**KPMG AUDIT OUEST**  
7 Boulevard Albert Einstein  
44311 Nantes Cedex 3  
France

Téléphone +33 (0)2 28 24 10 10  
Télécopie +33 (0)2 28 24 10 16  
Site internet [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

**F.F.R.**

Siège social 6 rue de Chatillon - La Rigourdière - 35510 CESSON SEVIGNE  
Capital social € 18 497 700

**Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la société de Société Civile à SAS**

Assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2012

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 15 mai 2012, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ,
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nantes, le 31 mai 2012

KPMG Audit Ouest

François Châtel  
Associé